



Trousseau demandé pour le départ des enfants en camp multisports à St Avertin du 16 au 19 juillet 2019

	Liste
	1 paire de lunettes de soleil
	3 paires de chaussettes
	3 slips
	3 tee-shirts ou chemisettes + 1 ne craignant rien pour le Kayak et le Rafting
	1 pull
	1 pyjama
	1 serviette de toilette et 1 gant de toilette
	1 pantalon ou jogging
	1 short
	1 paire de sandales, claquettes, ou nu-pieds
	1 duvet et un matelas mousse (ou matelas pneumatique 1 place)
	1 trousse de toilette (savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice, peigne...)
	1 sac pour le linge sale
	1 casquette
	1 tube de crème solaire
	1 maillot de bain et une serviette de bain (bataille d'eau et activité kayak)
	<i>1 paire de chaussures fermées ne craignant rien pour l'activité Kayak. Une paire différente des baskets du jour du départ. Des tongs ne peuvent pas faire l'affaire</i>
	1 vêtement de pluie
	1 paire de chaussures de sport (le jour du départ)
	1 doudou si nécessaire
	1 lampe de poche
	1 sac à dos

Les vêtements doivent être mis dans une valise ou un sac de voyage. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte si les vêtements nous arrivent dans des sacs plastiques et assimilés.

Il est indispensable que les vêtements des enfants soient identifiés par le nom et le prénom de l'enfant. Comme les vêtements ne seront pas lavés durant le séjour, vous pouvez écrire au stylo le nom de votre enfant sur les étiquettes des vêtements, le marquage tiendra le temps du camp et ils seront ainsi faciles à identifier

Nous vous rappelons que pour ce camp vous devez nous fournir une « attestation préalable aux activités aquatiques » afin de permettre à votre enfant de pratiquer l'activité Kayak et Rafting. Les brevets de natation de 25m ou plus ne sont pas valables.

Nous vous rappelons que pour ce camp, les enfants doivent être équipés d'un vélo en bon état de marche, d'un gilet jaune et d'un casque. Nous n'accepterons pas votre enfant si celui-ci arrive avec un vélo en mauvais état. En effet, nous n'aurions pas le temps de le remettre en état et tout le groupe serait pénalisé.

Les objets personnels sont sous la responsabilité des enfants durant le camp, aussi nous demandons que les enfants viennent en camp sans bijoux ni objets de valeur. Les baladeurs MP3 sont autorisés sous la responsabilité des enfants, en revanche nous demandons que les enfants viennent sans console portative ni téléphone portable.

Les enfants devant suivre un traitement médical durant le séjour doivent se présenter avec l'ordonnance, les médicaments et un écrit des parents demandant aux animateurs d'administrer le traitement à leur place durant le séjour.